



SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél. 04.77.44.51.06

PV N° 11 DU SAMEDI 31/10/2020

Réunion du 26 octobre 2020

- Responsable de la Commission des Arbitres : M. Tonio RODRIGUEZ : 06 80 40 26 80
- Désignations : M. Yann DUSSUD : 07 88 36 77 09.

INDISPONIBILITES

RAPPEL : les indisponibilités doivent nous parvenir 4 semaines à l'avance. En cas de demande d'indisponibilité tardive, le règlement intérieur sera appliqué

KHEBAL Ryad : les 7 et 8 novembre.

AVIS IMPORTANT

Dans la situation actuelle, MM. les arbitres et observateurs, veuillez contacter les clubs recevant pour vous assurer que votre rencontre aura bien lieu.

RATTRAPAGE DU 11 NOVEMBRE

La CDA vous informe que le rattrapage des tests physiques est maintenu au **mercredi 11 novembre** sur un site unique, à **RIORGES** (heure à préciser). **Tout arbitre absent à l'AG et/ou ayant échoué aux tests en septembre, a l'obligation de se présenter.**

FORMATION CONTINUE N°2 : DELIVRANCE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lien des vidéos : <https://we.tl/t-cXggtU8qZm>

Vous devez, à partir des deux situations vidéo proposées sur le lien ci-dessus, analyser l'attitude de l'arbitre sur sa façon de donner un avertissement au joueur fautif.

Vous devez lister les avantages et inconvénients de chaque mode de fonctionnement et ainsi déterminer la meilleure façon de faire sur le terrain. Vous devrez, pour terminer, réfléchir sur la meilleure façon de donner une sanction disciplinaire dans les compétitions départementales.

Attention, il convient ici de bien parler des modalités de délivrance des sanctions disciplinaires. Que vous sifflez faute ou pas ne m'intéresse pas, sera considéré « hors sujet » et n'entraînera donc pas le bonus formation. Le bonus est bien entendu lié au respect des consignes énoncées au-dessus.

Les retours sont attendus pour le lundi 2 novembre à 12h, par mail à Aldric CHANCIoux, sous un format Word.

INFOS COVID

- En cas d'absence de contrôle de température, conformément au protocole sanitaire en vigueur, l'arbitre de la rencontre devra le préciser sur la FMI dans la rubrique observation. En l'absence de FMI, envoyer un mail au DLF
- Dans le cadre de l'arrêté préfectoral interdisant l'utilisation des vestiaires, messieurs les arbitres, vous n'avez pas à réclamer la mise à disposition d'un vestiaire : seul un espace sécurisé doit être mis à votre disposition.

TEST COVID POSITIF

- Tout arbitre qui se retrouve confronté à un test Covid positif doit informer le référent Covid du District, M. Michel BARSOTTI, mais également les clubs qu'il a arbitrés le week-end précédent. **RISQUE DE PERSONNE CONTACT POUR L'ARS.**

AVIS AUX ARBITRES



SOUS COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél. : 04.77.44.51.06

- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette. Merci.

- Messieurs les arbitres, il est rappelé que les « sous-shorts » de couleur différente sont interdits (sauf « sous-short » médical avec certificat médical), ainsi que les collants.

- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (commission sportive seniors).

- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.

- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants !
Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).

- Les arbitres n'ayant pas de rencontre durant un week-end sont considérés comme « réservistes » : ils peuvent donc être appelés durant le week-end pour diriger une rencontre.